

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Michele-Rivasi-mettre-en-doute-les>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Michèle Rivasi : « mettre en doute les dangers des lignes à haute tension n'est pas sérieux »**

30 mai 2010

Michèle Rivasi : « mettre en doute les dangers des lignes à haute tension n'est pas sérieux »

Interview - La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de lignes à haute tension. Bizarrement, elles sont aujourd'hui moins débattues que les éoliennes. Leur impact sur la santé est pourtant clairement établi rappelle Michèle Rivasi, députée Europe-Écologie et vice-présidente du Criirem (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques).

Terra eco : 30 ans qu'on se pose la question de l'impact sur la santé des lignes à très haute tension (THT). Comment se fait-il que ce sujet ne soit pas définitivement tranché ?

Michèle Rivasi : « C'est un peu typique des problèmes liés aux champs électro-magnétiques. En 1979, déjà, une connexion a été établie par les scientifiques entre les lignes à haute tension et les cas de leucémies infantiles. En 1999, en tant qu'élue, j'avais organisé un colloque sur le sujet. De nombreux experts y ont mis en lumière les symptômes dont souffrent les élevages à proximité de ces lignes, déjà bien connus des agriculteurs : baisse de la production de lait, des défenses immunitaires, morts prématurées plus élevées, etc. En 2005, une étude britannique menée par l'épidémiologiste Gerald Draper a conclu que le risque de leucémie infantile est 69 % plus élevé que la moyenne pour les enfants habitant à moins de 200 mètres d'une ligne THT, et 23 % plus élevé lorsque cette distance se trouve comprise entre 200 et 600 mètres. Cette étude n'a jamais été remise en cause. Et maintenant, M. Raoul [NDLR : sénateur PS], dans le rapport qu'il conduit pour l'Opecst [Office parlementaire d'étude des choix scientifiques et technologiques], émet des doutes et réclame de nouvelles études. On rêve ou quoi ? Ce n'est pas sérieux. »

Le doute n'est plus permis selon vous ?

« Il y a aujourd'hui une polémique sur l'explication des effets biologiques. C'est à dire que, contrairement aux téléphones portables pour lesquels on ne connaît pas encore les effets sanitaires, sur les ondes des lignes THT, on connaît les symptômes, mais on ne comprend toujours pas le lien de cause à effet. En tant que biologiste, je crois qu'il faut approfondir nos connaissances, réussir à établir le modèle qui permet d'expliquer l'existence de cancers. Mais si on ne sait pas bien expliquer le lien, les faits, eux, sont incontestables. Le problème, c'est que la France est mal placée pour mener de grandes études épidémiologiques. D'abord parce qu'elle ne dispose pas de registre des cancers,

ensuite parce qu'elle a peu d'équipe mobilisable sur le terrain. C'est pour cela qu'on fait appel aux Anglais d'ailleurs. Du côté des labos, faute de volonté politique et d'une pression de l'opinion publique assez forte, on attend es crédits. »

Faut-il établir des périmètres de sécurité autour de ces lignes à haute tension ?

« Je crois que les recommandations de l'Afsset [Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail] rendues le mois dernier sont cohérentes. L'agence préconise la création de zone d'exclusion d'au minimum 100 mètres autour des lignes à haute tension pour les nouvelles constructions pouvant accueillir des publics sensibles, comme les femmes enceintes et les enfants. Cette proposition s'inscrit dans la lignée du décret SRU publié en 2004 - et qui fait suite à un amendement que j'avais proposé à l'Assemblée nationale - qui interdit la construction de maison sous les lignes THT. Malheureusement, ce décret n'est pas toujours appliqué. Près de chez moi, à Saint-Marcel-lès-Valence, j'ai engueulé le maire et le préfet qui ont laissé des lotissements se construire sous des lignes à haute tension. Pourtant, au-delà des risques de leucémie chez l'enfant, les maux dont souffrent les gens qui vivent à proximité des ces installations sont connus. Encore faut-il qu'ils acceptent d'en témoigner.... Car certains préfèrent taire leur malaise de peur qu'un scandale éclate et que leur maison ne vaille plus rien... »

L'Opecst a pourtant jugé « disproportionné » le dernier avis rendu par l'Afsset. Comment l'expliquez-vous ?

« Il y a bien une manipulation de certains lobbies. Quand je vois qu'EDF et RTE conduisent leur propres études, je me dis qu'on marche sur la tête. Ils ne peuvent pas être juges et parties. Autant sur le nucléaire on a fini par obtenir des études menées par des organismes neutres, autant sur les ondes électro-magnétiques, le cordon n'a pas été coupé avec les producteurs d'électricité. Globalement, on reste dans le bon vieux système des 3 "D". L'industrie "Décide" et se lance dans la production sans concertation, puis elle "Désinforme" en expliquant à tout va qu'il n'y a aucun danger pour la santé ou l'environnement, et enfin, quand les études pointent et montrent le contraire, elle "Diffère" en expliquant qu'il faut mener de nouvelles études avant de trancher, histoire de gagner encore du temps. Sur les lignes THT, cela fait presque 30 ans que les industriels diffèrent, grâce au soutien de quelques experts véreux. Sur ce sujet comme sur d'autres, vous trouverez toujours un avis de l'Académie de médecine ou de l'OMS pour remettre en cause la somme des connaissances scientifiques établies. Mais que je sache, l'Académie de médecine n'a jamais déclaré que l'amiante était dangereuse, et l'OMS, dont les experts sont aujourd'hui malmenés dans le dossier de la grippe A, a mis bien du temps à réagir sur le SIDA ou les dangers du tabac... »

Est-ce que vous comprenez que les parlementaires s'interrogent aussi sur les coûts qu'entraîneraient l'application d'un principe de précaution autour des lignes THT ?

« Dans son rapport, l'Opecst recommande, "chaque fois que cela est possible pour un coût raisonnable" ne pas accroître le nombre d'enfants exposés aux champs électromagnétiques des lignes à haute tension. Il reconnaît que le l'inquiétude n'est pas "illégitime" mais juge le risque "faible". A la place de M. Raoul, j'aurais honte. Comment peut-on avancer des arguments économiques quand la santé des gens est en jeu ? Et s'il habitait sous l'une de ces lignes et que son enfant était atteint de leucémie ? Limiter l'exposition de populations aux ondes est une priorité. Il faut déjà enfouir ces lignes dans toutes les agglomérations. Bien sûr que cela à un coût, mais a-t-on le choix ? En attendant, une certitude : la leucémie infantile progresse de 1% tous les ans en France, et les lignes THT restent sur la liste des premiers suspects. »

Comment nos voisins européens gèrent-ils ce dossier ?

« En Europe, en règle général on des couloirs assez larges avec des lignes regroupées autour desquelles on a fait le vide. En France, on a donné dans la mixité, avec des lignes passant au-dessus d'habitations ou de zones d'activités. C'est un peu une exception que l'on doit au centralisme du nucléaire français, qui repose sur un réseau des grosses unités de production d'électricité reliées par de nombreuses lignes haute tension. Je vais voir si le Parlement européen peut faire une recommandation pour qu'on adopte des normes internationales plus strictes en matière de normes d'émissions des champs électro-magnétiques. La norme actuelle est de 100 μ T (micro Tesla) , c'est comme si on vous autorisait à rouler à 600 km/h sur l'autoroute ! »